



Avenir Telecom confirme son éligibilité au PEA-PME

Marseille, le 8 avril 2019. Avenir Telecom, concepteur et distributeur de smartphones et d'accessoires commercialisés sous licence exclusive et mondiale de marque **Energizer**®, confirme respecter tous les critères d'éligibilité¹ au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Avenir Telecom peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos d'Avenir Telecom

*Le Groupe Avenir Telecom est un concepteur et distributeur de smartphones et d'accessoires commercialisés sous licence exclusive et mondiale de marque **Energizer**®. Les produits sont actuellement présents dans plus de 55 pays et plus de la moitié des ventes sont réalisées à l'international. Avenir Telecom est coté sur Euronext à Paris – compartiment C (FR0000066052 – AVT). L'action Avenir Telecom fait partie des indices CAC Mid & Small et CAC Technology.*

Contacts Presse et Investisseurs

Véronique Hernandez
Directeur Administratif
et Financier
+33 4 88 00 60 00
actionnaire@avenir-telecom.fr

Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
+33 1 53 67 36 78
avenir-telecom@actus.fr

Nicolas Bouchez
Relations Presse
+33 1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

Retrouvez toutes nos informations financières sur corporate.avenir-telecom.com

¹ Les sociétés sont éligibles si d'une part elles ont moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. D'autre part, ces critères sont appréciés sur la base des comptes de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux des sociétés avec lesquelles elle constitue un groupe.